

# PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information  
Octobre 97



n°7



## “La Clique de Pleubian en 1931”

9 clairons - 3 tambours - 2 porte-drapeaux

1<sup>er</sup> rang en haut  
2<sup>ème</sup> rang  
3<sup>ème</sup> rang en bas

Gustave LESCOUARC'H, Yves RIOU, Abel BERTHOU, François MILLONNET  
François ANDRÉ, Raymond BRIAND, Pierre GUILLOU, Victor ARZUL, Robert LAHAY  
Yves BIDEAU (en blanc), Roger PASTOL, Yves MAHÉ, Ernest PARANTHOËN,  
Georges MEUDAL (porte-drapeaux) auquel nous devons cette photographie.



## SOMMAIRE

|                  |  |
|------------------|--|
| Page 4 :         | Le mot du maire                                    |
| Pages 5 et 6 :   | Prestations Spécifiques Dépendance                 |
| Page 7 :         | De fil en aiguille ..... au foyer logement         |
| Page 8 :         | Bâtiments  |
| Page 9 :         | Plan d'aménagement                                 |
| Page 10 :        | Bâtiments (suite)                                  |
| Pages 11 à 16 :  | Projet d'intervention du conservatoire du littoral |
| Page 17 :        | Commerce - activités économiques                   |
| Page 18 :        | Affaires scolaires                                 |
| Pages 19 et 20 : | Tourisme   |
| Page 21 :        | Voirie   |
| Page 22 :        | Fleurissement - Pompiers                           |
| Page 23 :        | Emploi   |
| Pages 24 et 25 : | Sport - Associations - Jeunesse                    |
| Page 26 :        | Informations carrières militaires                  |
| Page 27 :        | Infos diverses                                     |



## LE MOT DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous présenter une nouvelle fois un bulletin municipal dense et complet.

Vous y trouverez bien entendu nos rubriques habituelles : le social, la voirie, le tourisme, le commerce, etc....

J'aimerais pour ma part insister sur un sujet de la plus grande importance : **Projet d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral au Sillon du Talbert, sur les rives de Mer Mélen et à la petite grève.**

- Une réunion en mairie de PLEUBIAN a eu lieu le mardi 14 septembre sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet, le compte-rendu intégral vous est présenté page 11.

Il nous faudra sur ce projet rester très vigilant car les décisions à venir seront toutes de conséquences :

- Quel avenir pour la zone de préemption (bâti - non bâti) de 30 hectares environ, aux abords du Sillon ? (décisions prises par l'ancienne municipalité)

- Sur quel site sécher le goémon ?

- Comment réglementer la circulation des tracteurs et promeneurs ?

- L'activité commerciale au pied du Sillon sera-t-elle maintenue et dans quelles conditions, etc...

La position du Conservatoire du Littoral sur ces questions fondamentales vous est présentée.

Les intervenants, lors du débat engagé ont tous été de qualité, mention particulière aux goémoniers présents qui ont su avec intelligence et gravité exposer leurs problèmes : la municipalité saura les accompagner dans une démarche positive indispensable à la défense de leurs intérêts.

⊙ Vous constaterez par ailleurs, à la lecture de l'article consacré au Launay, qu'après une longue réflexion indispensable, nous approchons de la fin des travaux.

⊙ La fréquentation a été importante durant la saison touristique, ce plus commercial évident nous pose par ailleurs des problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité au bourg de PLEUBIAN et aux abords des plages. Plusieurs solutions sont envisagées :

⊙ création d'une aire de stationnement à Kermagen, Rond-point à Pors Rand, fermeture du bourg à toute circulation de véhicules le samedi matin lors

du marché.

⊙ Vous avez reçu ces derniers temps vos feuilles d'impôts locaux. Vous remarquerez que la commune reste raisonnable, nous n'avons pas augmenté nos taux. Seules inquiétudes pour l'avenir, l'augmentation des taux du Département (+ de 5 %), de la Région (environ + 1.20 %) et de la taxe d'ordures ménagères.

- une antenne de Goëlo-emploi-Service se tient chaque quinzaine au Centre Médico-Social, à la disposition des demandeurs d'emploi.

- Présentation de projets nouveaux à l'étude :

- Travaux d'aménagement intérieur de l'Eglise (rien n'a été fait depuis de longues années), achat de terrains prévu à Kermagen (LE CHEVANTON) et Pleubian (Madeleine FEUTREN), poursuite des travaux au terrain des sports, mise en place d'un nouveau projet au foyer-logements, création d'un parking à Pen Lan.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin n° 7, merci de nous faire part de vos remarques, nous saurons en tenir compte.

Loïc MAHE - Maire



## PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE - P.S.D. (Suite)

La Prestation Autonomie qui, à l'origine pouvait concerner 700 000 personnes âgées a été réduite à la Prestation Spécifique Dépendance, pour des raisons financières et ne serait attribuée qu'à 300 000 cas : loi du 24 janvier 1997 : application avril 97.

Vieillir chez soi, c'est le souhait de la majorité ; encore faut-il pouvoir effectuer soi-même les actes essentiels de la vie courante : se lever, se laver, se vêtir, se nourrir, en étant l'objet d'une surveillance régulière.

La Prestation Spécifique Dépendance vise à y pourvoir lorsque la personne *de plus de 60 ans* :

- ne dispose pas de revenus suffisants, pour financer *une Aide à Domicile ou en établissement* (foyer-logement si cet établissement est conventionné à cet effet, ou Maison de Retraite), le but étant d'éviter l'hospitalisation,

- l'attribution ainsi que le montant de la Prestation sont appréciés en fonction de l'état physique et mental. Le dossier, transmis par le Centre Communal d'Action Sociale est traité par le Président du Conseil Général après avis d'une équipe médico-sociale ; son montant peut varier jusqu'à un maximum de 5 596 F par mois sous réserve de plafond de revenu de 7 000 F pour une personne seule et de 10 000 F pour un ménage.

### Qu'entend-on par revenu ?

C'est le regroupement de toutes les sommes perçues en cours d'année par l'intéressé plus éventuellement par son conjoint, son concubin, à souligner que les biens et capitaux qui ne sont ni exploités, ni placés sont censés produire un revenu annuel de :

- 50 % de la valeur locative pour l'immobilier
- 80 % " " les terrains
- 3 % pour l'argent non placé.

Sont exonérés :

- . les rentes viagères constituées pour prévenir la dépendance
- . la retraite du combattant
- . les revenus de distinctions honorifiques
- . les prestations de l'assurance maladie ou accident du travail, et quelques autres formes d'aide sociale.

La P.S.D. à domicile doit impérativement être utilisée pour rémunérer une personne salariée, l'aide bénévole d'un proche n'est pas honorée, mais le salaire peut être perçu par un membre de la famille, le bénéficiaire de la P.S.D., est donc un employeur ; il est exonéré d'une partie des cotisations de sécurité sociale.

---

Nous devons considérer le cas de dépendance résultant d'un handicap physique ou mental avant 60 ans dans des conditions de ressources insuffisantes, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne



- ACTP ; à l'échéance, de 2 ans de cette allocation, l'âge doit être considéré car il peut y avoir substitution par la P.S.D. avec les conditions d'attribution citées ci-dessus, tant au plan du degré de dépendance que de ressources.

En principe la loi permet dans certains cas d'opter pour la prestation la plus avantageuse (sous réserve d'avoir fait la demande de P.S.D. deux mois avant les 60 ans).

Le montant maximum de l'ACTP étant de 4 478 F maximum avec condition de ressources et l'aide de personne non salariée, ce qui la distingue de la PSD.

---

L'examen du suivi de certains dossiers nous donne à penser qu'il nous manque quelques éclaircissements quant aux modalités de leur traitement par le SDASS des Côtes d'Armor :

- qu'il s'agisse de la visite à la personne qui selon la loi est faite par un médecin assisté d'un travailleur social, le médecin traitant ayant été prévenu,

- ou encore des possibilités de recours.

---

Il faut dire que le Conseil Général des Côtes d'Armor précise judicieusement que notre Département figure au plan démographique comme le plus lourdement chargé financièrement par cette P.S.D. tant pour le nombre de personnes âgées actuel que par l'évolution croissante prévisible. « Il s'agit donc de veiller avec beaucoup d'attention "à cibler davantage notre politique en direction des personnes âgées par une réponse mieux adaptée au niveau de la dépendance" ..... l'Etat ayant exclu toute participation des caisses de sécurité sociale les départements devront assumer pleinement la charge financière générée par la mise en oeuvre de cette nouvelle prestation. »

---

Le C.C.A.S. de la commune n'intervient pas du tout au niveau des décisions, mais il remplit son devoir d'information sociale.

---

Deux précisions à apporter :

- La loi prévoit que la dissimulation d'une donation de bien intervenant après la demande de PSD ou encore si elle a été faite dans les dix années précédentes, donnera la possibilité de recours près du bénéficiaire -sans compter d'éventuelles poursuites judiciaires-.

D'autre part, le recours sur succession est appliqué sur la part de l'actif net successoral dépassant 300 000 F.

Nous rappelons que toutes les aides sociales «sous conditions de ressources» peuvent donner lieu à récupération par l'Etat sauf lorsqu'il s'agit de personnes percevant le minimum vieillesse ou des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que nous le précisons dans le premier numéro des Infos. L'Aide Sociale est un devoir démocratique donc exigeant de Justice Sociale.



## DE FIL EN AIGUILLE..... AU FOYER-LOGEMENT



Pour garder les liens que la vie a tissés ou pour renouer ceux qu'elle aurait distendus, c'est important de retourner sur les lieux que l'on connaît, de revoir les gens que l'on a fréquentés.

Madame Germaine CAIN, nièce du Commandant LE CONNIAT du Pourquoi Pas ? a emmené quelques amies du foyer à PLOUEZEC, où elle a vécu. Elle y a retrouvé ses arrière-petits-enfants.

Tout en revoyant le moulin de CRACA rénové, elle a revisité les criques et les grèves où elle allait à la pêche à pied.

Justement, Guy PRIGENT de Bonne Nouvelle, est venu rencontrer les habitants du foyer pour recueillir leurs pratiques de pêche sur l'estran. Cette mémoire enrichira l'exposition que Guy réalisera l'an prochain au Musée de SAINT-BRIEUC.

Forts de ces racines ravivées, on peut envisager un présent où de nouvelles relations peuvent se créer et des projets se construire.

Alors chacun a mis la main à la pâte pour amorcer une rénovation du grand salon : peinture, tapisserie, couture ..... Et le 12 août, ce nouvel agencement a pu être inauguré en compagnie de François BUDET qui a dîné avec les locataires en présence de Monsieur et Madame MAHE avant d'aller chanter sur la scène du salon.

De nouvelles relations ? oui, et de tous les âges : une quinzaine d'enfants de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM ont passé la semaine sur la Presqu'île et ont rencontré à maintes reprises les habitants du foyer : Louise PADEL (ancienne cantinière dans son élément) Suzanne BERTHOU, Eugénie GELGON, Simone AVRIL ont eu plaisir à inviter ces jeunes. Marie-Jo LE TALLEC a eu le succès de sa bonne humeur. François CLOUIN a émerveillé les garçons par le récit de ses exploits cyclistes...

Les échanges de courrier qui ont suivi ont témoigné de la sincérité des rencontres.

Au gîte de Kerloury, quelques vieux habitants de CLICHY et de la région Parisienne ont été guidés par quelques ambassadrices du foyer dans leur découverte du Pays. Parmi eux Marie la Bretonne n'a pas caché son émotion de pouvoir partager avec des « compatriotes ».

Les âges et les époques peuvent donc cohabiter dans un projet de vie du foyer : *un événement ouvre la porte à un autre événement.*

Hier, OUEST-FRANCE évoquait la réception de « Sages Pleubiannaises » du foyer à la Chapelle de SAINT-VOTROM. Cela a permis de connaître Stéphanie PODEVIN qui y a exposé ses peintures. Aujourd'hui cette jeune artiste vient poser ses toiles au salon après avoir négocié avec les habitants du foyer.



# BATIMENTS

## La ferme du Launay

Mis en sommeil depuis quelques mois et pour des raisons indépendantes de notre volonté, les travaux devraient reprendre dans le courant du dernier trimestre 1997.

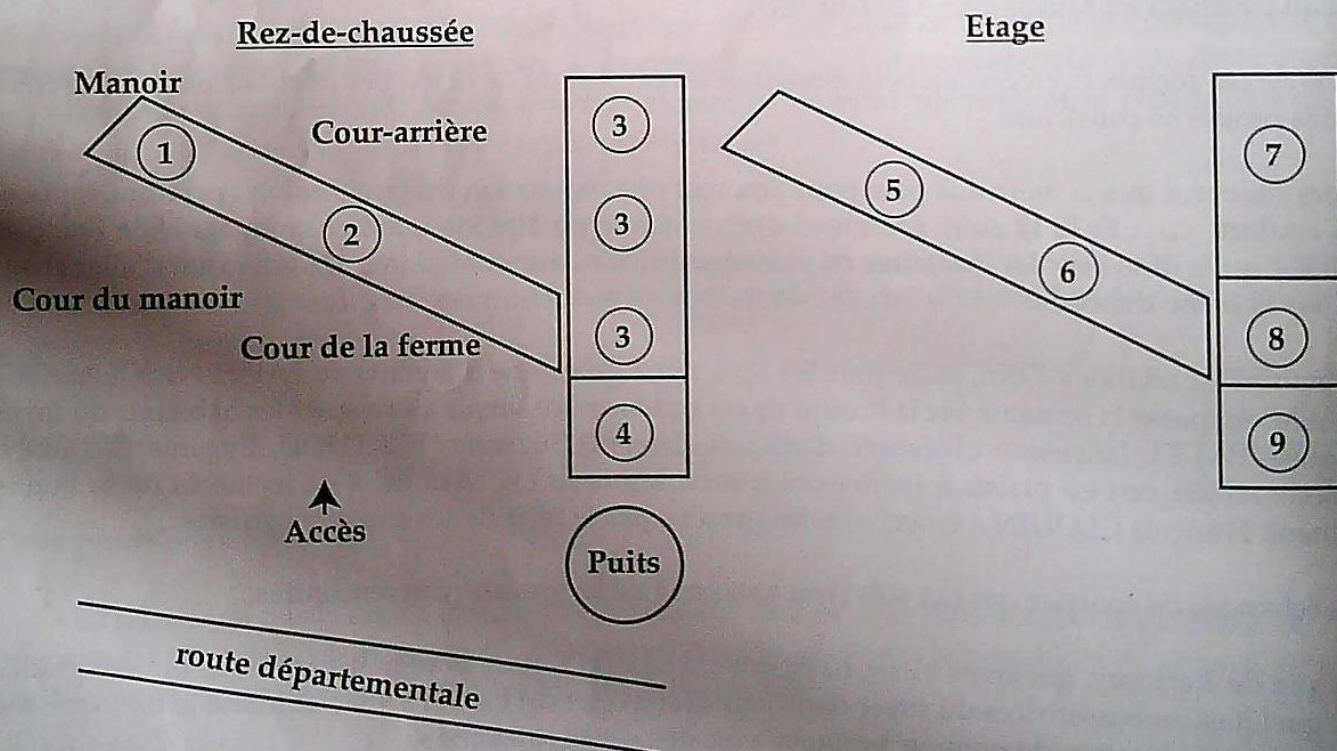
La rigueur budgétaire et une nouvelle distribution de salles (l'état trop avancé des travaux intérieurs ne permettant aucune modification) ont posé problème.

Néanmoins après consultation du maître d'oeuvre et visite sur le site des commissions *Bâtiments et Associations* plusieurs décisions ont été prises.

Mieux que de longs discours, les croquis ci-joints permettront, nous l'espérons, une vision précise de l'agencement intérieur et de sa finalité, ainsi que des aménagements intérieurs dont la conception a été confiée au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) qui intervient à titre gratuit.

Par ailleurs, la réalisation des espaces verts pourrait être confiée aux services techniques communaux.

Tous ces travaux ont pour vocation de faire du Launay un lieu de vie, de réunion, d'échanges et de mettre cette réalisation architecturale dans un écrin de verdure.

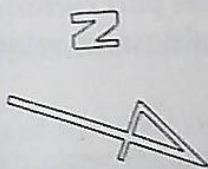


- 1 Aménagement d'une cuisine relais (chambre froide, lave-vaisselle, congélateur, évier, fourneau)
- 2 Salle (50 personnes) avec mobilier pour réceptions et réunions
- 3 Bibliothèque municipale
- 4 Bureau.




- 5 Salle de réunions associations
- 6 Rangement et archives
- 7 Salle à vocation sportive (danse - gym)
- 8 Salle de réunions (12 personnes)
- 9 Salle de jeux avec vidéo pour les enfants

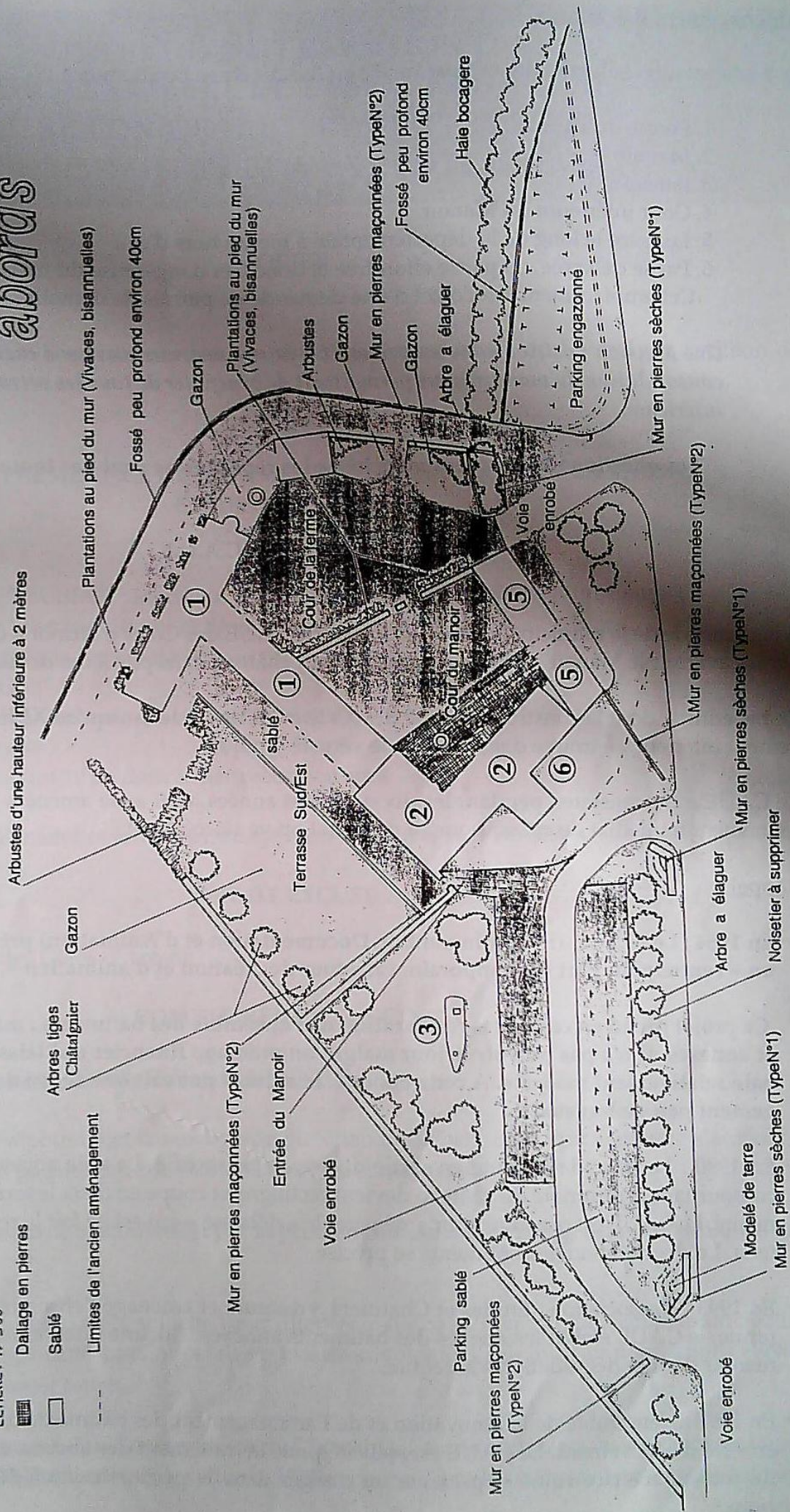


# Pleubian Manoir du launay aménagement des abords



Echelle: 1/500

-  Dallage en pierres
-  Sablé
-  Limites de l'ancien aménagement





## Aménagement des abords

La numérotation suivante devrait permettre au lecteur de se positionner :

1. Ferme du Launay
  2. Manoir
  3. Bateau
  4. Cour intérieure du Manoir
  5. Longère le long de la départementale à mettre hors d'eau
  6. Partie délabrée, en partie effondrée et donc très dangereuse du manoir.
- Cet emplacement fait l'objet d'une demande de permis de démolir.

*Une décision positive nous autoriserait à faire construire un mur d'enceinte et après consolidation du manoir, nous permettrait de bénéficier de tous les attraits de la cour intérieure.*

Les questions sont posées mais hélas les réponses ne sont pas toutes trouvées.

### REFLEXIONS DU C.A.U.E.

A la demande de la municipalité de PLEUBIAN, le CAUE des Côtes d'Armor a été sollicité pour donner un avis sur le Manoir de Launay (appelé aussi château dans plusieurs documents).

Ce bel édifice, dont la construction date des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle pour l'aménagement intérieur, se trouve dans un état de vétusté critique.

Le CAUE a pu constater, pendant les dix dernières années où il a été amené à intervenir sur l'environnement immédiat du manoir que sa dégradation va s'accroissant...

#### Rappel

- En 1984 : Le F.I.D.A. (Fond itinérant de Documentation et d'Animation) présente un projet pour un « centre pour l'art contemporain, carrefour de création et d'animation ».

Ce projet prend en compte la restauration de l'ensemble des bâtiments : manoir, corps de ferme et annexes. Il n'a pas pu voir le jour malgré un montage financier qui laissait une part communale relativement modeste. A cette époque, le manoir pouvait être sauvé de la ruine avec relativement peu de travaux.

- En 1990 : Le tracé de la route en sortie du bourg est rectifié. La voie ancienne qui serpentait en contournant la propriété du château devient rectiligne et coupe en deux le terrain au Nord des bâtiments. Le CAUE est consulté pour aménager le « délaissé » qui est en fait le reste du terrain du château. La dégradation des bâtiments se précise.
- En 1993 : L'association « Etudes et Chantiers » restaure et aménage l'ensemble des bâtiments de la ferme, le CAUE établit les relevés des bâtiments annexes. Aucune intervention n'est prévue sur le manoir dont la dégradation s'accroît.
- En 1997 : L'ensemble de la rénovation et de l'aménagement des bâtiments de ferme et annexes est en voie d'achèvement. Le CAUE est sollicité pour le traitement des abords. Une partie importante du manoir menace ruine et présente un danger dans le périmètre immédiat des murs périphériques.



# PROJET D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL AU SILLON DE TALBERT, SUR LES RIVES DE MER MELEN ET A LA PETITE GREVE

## OBJET

Réunion de concertation sur l'intervention souhaitée du Conservatoire du Littoral sur le Sillon de Talbert et ses abords terrestres.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE LANNION,  
ETAIENT PRESENTS :

- La Municipalité de PLEUBIAN : Monsieur le Maire, adjoints et conseillers municipaux (7)
- Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- L'Association « Vie dans la Presqu'île »
- L'Entreprise SETALG
- La Chambre syndicale Nationale des Algues Marines
- Les récoltants d'algues
- Un agriculteur exploitant 10 ha dans le périmètre concerné
- La FDSEA
- Monsieur A. CORRE, membre fondateur du syndicat de sauvegarde du Sillon.

## ETAIT EXCUSE

- Le Conseil Général des Côtes d'Armor

## COMPTE-RENDU SUCCINCT

### Introduction de Monsieur le Sous-Préfet de LANNION

La réunion de ce jour a pour objet la sauvegarde du Sillon de Talbert, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il constitue un patrimoine exceptionnel mais aussi menacé.

Cette sauvegarde passera obligatoirement par la prise en compte des activités socio-économiques qui s'y pratiquent.

Le Conservatoire du Littoral a été sollicité pour intervenir sur ce secteur par l'ancienne municipalité de PLEUBIAN. Cet organisme a toujours fait preuve de sa volonté d'agir avec les populations et élus concernés et non de passer outre.

Sur cette première démarche du Conservatoire du Littoral, qui date de 1994, est venue s'ajouter l'opération pilote Natura 2000. Ces deux procédures, si elles poursuivent les mêmes objectifs doivent bien



être distinguées.

Sur ces deux sujets, il convient de discuter sereinement. La réunion de ce jour est une réunion de concertation en amont des décisions, politiques ou techniques, qu'il faut prendre pour sauver le sillon.

### Introduction de Monsieur le Maire de PLEUBIAN

Lecture des extraits de la délibération du 29 septembre 1994, dans laquelle l'ancien conseil municipal de PLEUBIAN accepte le principe et le périmètre proposé de zone de préemption, l'affectation du sillon de Talbert au Conservatoire du Littoral (Domaine Public Maritime) et le principe d'une gestion courante par la commune.

Extrait de la délibération précitée :

« 1) demande l'affectation au Conservatoire de l'Espace Littoral du Sillon du Talbert (DPM) et son intervention foncière aux abords de Mer Mélen,

1) demande la mise en place d'une zone de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles sur les parties terrestres aux abords du sillon et l'anse de Mer Mélen, y compris le bâti, suivant le périmètre proposé par le Conservatoire,

2) accepte le principe de la gestion courante des terrains une fois aménagés, dans les conditions qui seront définies d'un commun accord,

3) souhaite que le Conservatoire du Littoral puisse engager une étude sur l'état des lieux (milieux naturels, activités économiques et touristiques) de ce site et les diverses mesures à prendre pour assurer sa protection et restauration ».

Sans rejeter à priori l'intervention du Conservatoire du Littoral et une collaboration sans doute profitable pour la commune, Monsieur le Maire et la nouvelle municipalité souhaiteraient un certain nombre d'éclaircissements sur des questions précises :

- Que recouvre le terme « Traitement global ? »
- Que sont les aires de substitution évoquées pour le séchage du goémon ?
- Pourquoi inclure les terres agricoles ?
- Que compte faire le Conservatoire comme travaux et aménagements ?
- Les coûts ont-ils été estimés et les financements envisagés ?

La Municipalité souhaite également qu'un plan global de l'ensemble des interventions prévues par le Conservatoire du Littoral sur le secteur (DPM et terre) lui soit présenté, afin d'en informer et de consulter les Pleubiannais sur les mesures envisagées.

### Précisions par le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire a été sollicité pour intervenir pour la sauvegarde du sillon de Talbert. Il considère que l'on ne peut sauver le sillon sans un traitement global. Cela comprend :

- la maîtrise de sa dynamique naturelle par des méthodes « douces » : rechargement en galets, reprofilage, étalement des enrochements, plutôt que de nouveaux enrochements qui ont montré leurs



limites,

- le contrôle de la fréquentation touristique et sportive du sillon,
- l'examen des conditions de séchage du goémon et la recherche de solutions de substitution,
- la maîtrise des circulations d'engins lourds,
- la maîtrise et la reconquête d'un paysage alentour à la mesure de ce site : maintien du parcellaire agricole, lutte contre le caravanage et l'urbanisation, réhabilitations éventuelles, traitement de l'aire de stationnement et des accès, accueil du public.

Les solutions de réhabilitation seront vraisemblablement lourdes financièrement. Le Conservatoire ne saurait s'y engager ou y engager d'autres partenaires sans qu'un accord soit trouvé sur le traitement de l'ensemble des facteurs de dégradation du sillon. Par ailleurs, son action ne se justifie que dans le cadre d'une préservation et reconquête paysagère du pourtour de la Mer Mélen, sa vocation n'étant pas la défense contre la mer.

Pour cela, le Conservatoire a demandé l'affectation de la gestion du Domaine Public Maritime constituant le sillon et l'île Blanche à la Direction Départementale de l'Équipement. Une réponse est attendue pour la fin du mois de septembre.

La mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les parties terrestres s'avère également indispensable. Une fois en place, cette zone est un observatoire du foncier. Les propriétaires qui souhaitent vendre sont en effet tenus d'en faire la déclaration au Département puis au Conservatoire du Littoral et à la commune qui peuvent se porter acquéreurs en priorité.

Le prix est fixé par les services des domaines avec possibilité de recours du vendeur devant le juge de l'expropriation.

Cela permet d'intervenir prioritairement lorsque une menace se fait sentir. Cela peut être la vente puis la transformation d'une parcelle agricole en aire de caravanage par exemple.

Dans ce cadre, la très grande majorité des ventes se font à l'amiable. Il peut arriver, dans le cas de parcellaires extrêmement morcelé ou si un plan d'aménagement le prévoit, que le Conservatoire du Littoral ait recours à une expropriation. Dans ce cas le Conseil Municipal serait de nouveau amené à se prononcer.

Il est précisé que l'opération pilote Natura 2000 a permis de financer une partie des études nécessaires au traitement du sillon. De même, le classement en zone Natura 2000 permettrait de solliciter des financements européens conséquents. Dans le cas du sillon, ce classement s'apparente surtout à une possibilité financière. Les deux procédures demeurent néanmoins indépendantes l'une de l'autre.

### Positions des personnes présentes (en italique : réponses apportées aux questions)

#### Positions des élus de la municipalité

Les élus souhaitent qu'avant toute décision, les précisions et les garanties soient apportées quant au devenir de l'activité goémonière et agricole sur le site afin de ne pas signer « un chèque en blanc ».



Ils souhaitent également que la vocation touristique du sillon ne soit pas absente de la réflexion.

Ils s'interrogent sur la nécessité d'inclure les parcelles bâties et agricoles de la Presqu'île dans le périmètre de préemption.

Ils souhaitent enfin un maximum de transparence et de concertation pour toutes les décisions.

### Réponse du Conservatoire du Littoral

*L'habitude et la volonté du Conservatoire du Littoral est d'associer les élus systématiquement à tous les stades de la décision. C'est pourquoi, il a souhaité provoquer cette réunion en dépit de la délibération antérieure et propose à la commune de participer à la définition du périmètre de la zone de préemption et du plan d'aménagement.*

*Il est rappelé que les parcelles agricoles font partie d'un ensemble paysager qui environne le sillon et qu'il s'agit de conserver. Or, actuellement, le développement du caravanage dans le secteur démontre que la réglementation seule ne suffit pas à le garantir. C'est pourquoi, il souhaite intervenir sur les parcelles agricoles sans en faire une priorité. De plus, le Conservatoire a la possibilité de restaurer les sites dégradés.*

*Le bâti inclus dans le périmètre proposé se compose de constructions illégales ou avec permis. Pour les premières, la volonté du Conservatoire est de les acquérir. Pour les secondes, il est important de les inclure dans le périmètre si elles font partie d'une unité foncière plus vaste comprenant des zones naturelles. Auquel cas, des conventions peuvent être signées avec les propriétaires pour garantir le devenir de ces zones naturelles.*

*Concernant la vocation touristique du sillon, elle est indéniable et le Conservatoire du Littoral souhaiterait à terme donner au sillon, la qualité d'accueil du public (stationnement, accès, abords, information...) qu'il mérite. En ce sens, une réelle ambition devrait être donnée, du type « Grand Site naturel », à la réhabilitation des abords du sillon.*

### Position de la profession goémonière

Le sillon de Talbert constitue un site de séchage idéal pour les algues récoltées : ensoleillement et vent, circulation de l'air dans les galets, support sec et drainant, facilité d'accès.

Toute autre solution à terre serait sans doute moins bonne : parcelles trop humides ou difficiles d'accès, rendements moindres... Quelques soient les solutions proposées, les goémoniers souhaitent bénéficier de conditions de travail équivalentes.

Pour le sillon, les goémoniers considèrent que l'impact de leur travail est négligeable par rapport à son évolution naturelle ou aux passages très fréquents des tracteurs des ostréiculteurs et des agriculteurs, beaucoup plus lourd. Ils ne souhaitent pas faire office de boucs émissaires.

Une autre solution serait de traiter les algues « au vert », ce qui ôterait la contrainte du séchage.

### Réponse du Conservatoire du Littoral

*Le Conservatoire ne proposera aux professionnels que des solutions qui évitent de les léser économi-*



*quement. Il ne s'agit pas de supprimer le séchage du sillon sans offrir de solutions de substitution valables à la place.*

### Position de l'entreprise SETALG et de la Chambre Syndicale des algues marines

Les transformateurs mettent en garde contre toute position de principe qui viserait à exclure l'activité goémonière du sillon à priori. Cette attitude conduirait à de grosses difficultés pour l'activité et ne se justifie sans doute pas pour des objectifs de préservation. Ce choix priverait en outre la commune d'un attrait touristique non négligeable, à en juger par le nombre de touristes intéressés par le travail des algues. Il irait enfin à l'encontre d'une activité traditionnelle sur le site.

En dehors des positions de principe, les transformateurs souhaiteraient que soient étudiées toutes les solutions intermédiaires avec les goémoniers qui connaissent le mieux le sujet. Cela pourrait passer par des périodes d'essais pour juger de l'efficacité comparée des différentes méthodes de séchage possibles. Des solutions techniques (pneus basse pression par exemple) ou une organisation des passages sur le sillon pourraient suffire à réduire l'impact des engins.

### Réponse du Conservatoire du Littoral

*La position du Conservatoire du Littoral n'est pas une position de principe mais elle reprend des écrits du Professeur PINOT qui, tout en reconnaissant les erreurs passées, a récemment mis l'accent sur le problème des engins sur le sillon (rapport sur l'évolution du littoral entre PENVENAN et PLOUHA - SMVM du Trégor-Goëlo 1997).*

*Le Conservatoire est prêt à étudier toutes les possibilités techniques avec les goémoniers, mais on sait déjà que le statu-quo est difficilement envisageable.*

### Position des agriculteurs et de la FDSEA

La profession agricole souhaiterait avoir des garanties écrites sur le maintien de l'activité agricole sur la presqu'île de Pen Lan, notamment vis à vis des aires de séchage envisagées et des procédures d'expropriation.

Elle rappelle que, du fait du site, les terrains ont été achetés beaucoup plus chers que le prix de la terre agricole et estime que cette valeur doit être prise en compte dans les propositions de rachat faite par le Conservatoire du Littoral, dans l'hypothèse d'une zone de préemption.

L'agriculteur en place précise qu'il n'existe pratiquement pas de possibilités d'échanges à proximité immédiate du site pour son activité.

### Réponse du Conservatoire du Littoral

*Il est précisé que l'acquisition des parcelles, tant qu'elles restent agricoles, n'est pas une priorité du Conservatoire du Littoral.*

*Il est rappelé que la préemption du Conservatoire du Littoral intervient avant celle de la SAFER dans le cas des espaces naturels sensibles.*

*Enfin le prix fixé par les domaines tient compte de la valeur du site en sus de la valeur agricole.*



### Position de Monsieur CORRE

Il semble bien que l'évolution naturelle du sillon soit un des principaux problèmes auquel sera confronté le Conservatoire du littoral, avant le problème de la circulation d'engins. Cette évolution est d'ailleurs accélérée par le prélèvement de sable dans le chenal du Trieux qui crée un appel.

Les travaux de reprofilage ou de téléchargement envisagés par le Conservatoire du Littoral sont dans la ligne des opérations réalisées par le syndicat mixte.

En revanche, il s'agit de travaux extrêmement coûteux.

### Réponse du Conservatoire du Littoral

*En la matière, le Conservatoire ne souhaite pas se précipiter vers telle ou telle solution, tirant en cela les leçons d'échecs passés. Aussi, souhaite-t-il bien étudier les aspects techniques avant d'envisager des travaux coûteux, même si des opérations de reprofilage d'urgence s'avéraient nécessaires.*

*Sur le financement, le classement en zone Natura 2000 permettrait de monter des programmes ambitieux faisant appel à des fonds européens dès l'année 1998. Sur un dossier de cette importance d'autres financements peuvent être mobilisés : contrat de plan Etat/Région, Département, Conservatoire du Littoral.... De toutes façons, la part à la charge de la commune devra rester minime dans les travaux entrepris.*

### Position de « Vie dans la Presqu'île »

L'association exprime l'urgence qu'il y a d'intervenir sur ce site et s'étonne que la D.D.E. n'ait pas encore répondu à la demande d'affectation.

Tous les problèmes évoqués ont depuis longtemps été soulevés par l'Association qui se félicite que les pouvoirs publics cherchent désormais à les résoudre.

### Conclusion

---

En conclusion, Monsieur le Sous-Préfet propose :

- que soit étudié finement le périmètre de la zone de préemption (avec un représentant de la commune, du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral) et rédigée une note avec un argumentaire précis, afin que le Conseil Municipal puisse en délibérer,
- que soit constituée une cellule technique composée de quelques personnes dont un représentant des goémoniers afin que la question du séchage du goémon soit étudiée précisément avant toute application.

Il est souhaitable que l'on intervienne de façon rapide sur le sillon et en respectant le caractère naturel des lieux. La pire des choses, y compris économiquement, serait de ne rien faire.



# COMMERCE - ACTIVITES ECONOMIQUES

## 1. AMICALE DES COMMERCANTS

Cette année encore, l'Amicale des Commerçants de PLEUBIAN soutenue par la Municipalité a prouvé son dynamisme grâce aux diverses activités organisées sur la commune.

Les fêtes de la musique dans le cadre de la place du Château, qui s'y prête merveilleusement bien, permettent aux pleubiannais et aux touristes de s'y retrouver dans une ambiance « bon enfant ». Les musiques les plus diverses s'y succèdent et le temps d'une soirée, la « remorque à choux » se transforme en podium pour mélomanes en tous genres.

L'odeur des frites, des saucisses grillées ... contribue à donner un air de fête supplémentaire qui rappelle l'atmosphère des pardons d'autrefois, et chacun rentre chez soi, heureux et détendu, jusqu'à la prochaine fête à laquelle il se promet de revenir.

L'inauguration de l'opération « Algues en Fêtes » a donné lieu à un vin d'honneur qui a permis de se familiariser avec les activités du CEVA, de GODEFROY Diffusion, de SETALG, du Laboratoire d'Armor à Pen Lan et de L.R.C.B. à LANMODEZ.

Monsieur Jean-Pierre LE MOULLEC, Ancien Président de l'Amicale a fait valoir ses droits à la retraite et a passé le relais à sa fille Madame Valérie TREMEL, dans son magasin de papeterie, presse, cadeaux au Bourg. Nous formulons tous nos vœux pour notre nouvelle amicaliste et souhaitons une bonne retraite à notre ancien Président.

## 2. SOCIETE SETALG

La Société SETALG a vu le jour en 1985 sous le nom d'Armor algues à l'aide de 50 personnes qui ont apporté un capital initial de 350 000 F.

En 1988, les actionnaires ont été remboursés et des industriels ont créé SETALG avec Monsieur HERNANDEZ, comme directeur. Cette société fonctionnait avec 2 ouvriers et des saisonniers.

Aujourd'hui, 9 ans plus tard, l'investissement en bâtiments, machines représente 3 000 000 F et emploie 9 personnes à temps complet plus des saisonniers. Une vingtaine de goémoniers fournissent des algues durant environ 6 mois de l'année.

SETALG est leader sur le marché français avec 90 % de la production de farines d'algues. Ses moyens d'approvisionnement et sa capacité de transformation garantissent la qualité et la régularité de sa production. Par leur diversité les Farines d'Algues SETALG ont une large gamme d'utilisation en agriculture (produits du sol), nutrition animale, produits vétérinaires, agro-alimentaire, pharmacie, cosmétique, thalasso-thérapie ...

SETALG espère aujourd'hui la poursuite du programme d'investissement mais a quelques inquiétudes au sujet de l'activité des goémoniers dans le cadre de NATURA 2000, si le sillon de Talbert n'est plus utilisable pour le séchage et espère que cela s'arrangera compte tenu de la non-dégradation du premier tiers du Sillon.

SETALG souhaite que la société se développe à PLEUBIAN et qu'elle apporte un plus à la vie de la commune.



## AFFAIRES SCOLAIRES

Suite à la cessation du R.P.I. entre les écoles de l'ARMOR et LANMODEZ, la rentrée s'est faite dans de bonnes conditions.

Les effectifs pour cette rentrée sont les suivants :

Ecole de l'Armor 78 enfants, 4 classes, aucune fermeture

Ecole du Bourg 101 enfants, 5 classes, 1 fermeture par manque d'effectifs

Ecole Saint-Georges 97 enfants, ouverture d'une classe (4 au total)

Nous notons également la présence de nouveaux professeurs des écoles :

Ecole de l'Armor Madame Nadine DUBOIS, Directrice  
Monsieur Jean-Pascal MARTIN  
Madame Denis MANDARD

Ecole du Bourg Madame Catherine REMOND qui remplace Madame LABAT qui a pris une retraite bien méritée

Ecole Saint-Georges Mademoiselle Blandine LE QUERE

*Nous leur souhaitons à tous bonne chance et bons résultats.*

Les rénovations des classes ont été réalisées dans les deux écoles

- Achat de 4 ordinateurs qui viennent compléter le parc informatique des deux écoles,
- Achat de mobilier : tables, chaises, bureaux et armoires répartis entre les deux écoles.

### Dernière minute :

Election d'un nouveau bureau au sein de l'Association « Aidons Notre Ecole » :

Présidente Madame Nathalie BOHU

Vice-Présidente Madame Patricia GUILCHER

Trésorier Monsieur Ivan GUILCHER

Trésorier-Adjoint Monsieur Raymond RICHARD

Secrétaire Madame Corinne COAIL

Secrétaire-Adjointe Madame Marie-Christine BRAULT

Merci à tous ces bénévoles pour leur engagement, la municipalité saura les soutenir dans leur action.



## TOURISME

La saison 1997 s'achevant, l'heure est venue de tirer le bilan.

D'après le Comité Départemental du Tourisme qui s'est réuni le jeudi 18 septembre à la Mairie de LAMBALLE, en présence de professionnels et responsables des S.I., le bilan apparaît comme largement positif (voir résumé ci-joint).

La bonne qualité de la saison 97 était prévisible dès le début de l'année en raison d'un engouement très sensible pour les Côtes d'Armor et d'un niveau de réservation élevé dès le premier mois de l'année.

Nous pouvons dire que la pleine saison a commencé mi-juillet pour se prolonger par un mois d'août exceptionnel.

A noter également :

- *Légère réduction de la durée des séjours en hôtellerie,*
- *Accentuation de la concentration de la pleine saison sur quelques semaines (encouragée par la programmation événementielle),*
- *Baisse des résultats en espace rural,*
- *Confirmation du comportement des consommateurs, de plus en plus sélectifs.*

### 1. DANS L'HOTELLERIE

Les taux d'occupation ont été de :

- environ 67 % en juin/juillet 97 pour 64 % en 96
- La clientèle étrangère représente 30 à 35 %.  
Environ 90 % en août 97.

### 2. DANS LES CAMPINGS

Saison engagée à partir du 14 juillet - taux de remplissage exaltant - clientèle étrangère importante 60%.

### 3. AUTRES HEBERGEMENTS

Très bonne saison pour les auberges de jeunesse et la plupart des villages-vacances. Les meublés de tourisme ont enregistré une bonne fréquentation :

*65 % en juillet*  
*100 % en août.*

De même pour les meublés et locations saisonnières.



#### 4. CONSOMMATION

Unanimement, toutes les activités ressentent une baisse de la consommation, et une plus grande sélection des prestations de la part des clientèles.

En ce qui concerne les restaurants, la tendance se confirme, les snacks, et les friteries sont recherchés le midi et le soir sur les sites touristiques ou les lieux de passage. La restauration gastronomique, tout comme l'ensemble des produits de luxe a toujours ses adeptes...

A notre niveau, le S.I. a fonctionné durant les vacances à un rythme ci-dessous mentionné :

Syndicat d'Initiative 9 H 30 à 12 H 30 - 7 jours/7  
17 H 00 à 19 H 00 - lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Point « I » 15 H à 17 H - 7 jours/7

Nous pouvons remercier tous les bénévoles (malheureusement trop peu nombreux) qui se sont investis pour assurer la bonne marche de notre S.I. et qui ont permis de renseigner de nombreux vacanciers.

Pour les campings municipaux, cette saison a été très honorable.

Le chiffre d'affaire des deux terrains réunis : 180 809 F soit une augmentation de 50 000 F par rapport à 1996.

Cette augmentation peut se justifier par les faits suivants :

- le soleil omniprésent,
- Mme Plassard qui a tenu son rôle d'une façon plus que satisfaisante,
- la mise en place d'un mobilhome a permis également une surveillance accrue.

Le camping de Kermagen tenu de très belle façon par Mlle LE GALL, a fait comme à son habitude le plein.

|                | S I  |         | POINT I |         | S I + POINT I |         |
|----------------|------|---------|---------|---------|---------------|---------|
| Fréquentation  | 2590 |         | 625     |         | 3215          |         |
| Étrangers      | 318  | 12,28 % | 71      | 11,36 % | 389           | 12,10 % |
| Français       | 2272 | 87,72 % | 554     | 88,64 % | 2826          | 87,90 % |
| Allemands      | 188  | 7,26 %  | 43      | 6,88 %  | 231           | 7,19 %  |
| Anglais        | 65   | 2,51 %  | 14      | 2,24 %  | 79            | 2,46 %  |
| Belges         | 16   | 0,62 %  | 3       | 0,48 %  | 19            | 0,59 %  |
| Suisses        | 1    | 0,04 %  |         |         | 1             | 0,03 %  |
| Hollandais     | 42   | 1,62 %  | 2       | 0,32 %  | 44            | 1,37 %  |
| Canadiens      | 2    | 0,08 %  |         |         | 2             | 0,06 %  |
| Italiens       | 3    | 0,12 %  | 7       | 1,12 %  | 10            | 0,31 %  |
| Luxembourgeois | 1    | 0,04 %  |         |         | 1             | 0,03 %  |
| Danois         |      |         | 2       | 0,32 %  | 2             | 0,06 %  |



## VOIRIE

### Voirie communale

Cette année le programme de réfection des routes a pris un retard important du fait que ces travaux n'ont pu être réalisés avant l'été.

La plus grande partie s'est faite en septembre, la rue de Pleumeur est prévue courant novembre.

A l'avenir, nous *essayerons* de prévoir ces travaux plus tôt vers le printemps.

### Elagage - curage

Comme d'habitude l'élagage a commencé début mai et s'est achevé fin septembre. Du côté des machines, rien à signaler, elles ont bien fonctionné.

Le curage prend la relève, un passage sera fait sur toute la commune avec la cureuse, il devrait se terminer fin février.

Un point noir reste à souligner, les douves et les talus sont souvent encombrés de cailloux. Inutile de vous expliquer les dégâts que cela cause aux élagueuses et à la cureuse. Afin de résoudre ce problème, il serait intéressant que chaque agriculteur ou particulier, entrepose ses cailloux à un endroit très précis. Ensuite sur simple demande et avec l'aide de la personne concernée, la municipalité mettra le tracto à disposition pour le chargement.

### Elagage des arbres sur les voies communales

Trop de routes ou chemins sont encombrés par des arbres, il serait urgent que chaque propriétaire riverain les élague. Nous recevons beaucoup de plaintes en mairie, essentiellement pour le passage du camion poubelle et des cars scolaires. Nous comptons sur votre civisme.

### Accotements

Treize demandes ont été enregistrées en mairie pour l'amélioration des cours ou accotements, les devis sont réalisés par l'entreprise Armor T.P. de PAIMPOL. La municipalité n'assure pas le suivi de ces travaux.

### Doléances des administrés

Comme chaque année, les quatre mois d'été sont consacrés à l'entretien de la commune (élagage, entretien des plages, tournée poubelle supplémentaire, entretien des bâtiments essentiellement scolaires, etc....).

De ce fait tous les travaux de busage, entretien de chemins, petits travaux divers, sont reportés après le 20 septembre. Depuis cette date, nous essayons de vous satisfaire au plus vite.

### Electricité

En fin d'année un tarif jaune sera installé au complexe sportif, au lieu de plusieurs compteurs bleus,



Cela permettra une économie non négligeable, 12 000 F minimum.

L'hiver approche, si vous constatez un mauvais fonctionnement de l'éclairage public dans votre quartier, appelez la Mairie. Un cahier est prévu à cet effet, les services concernés se chargeront ensuite des réparations.

Les travaux de la rue de Pleumeur démarreront début novembre.

Une réfection provisoire de la chaussée sera effectuée après les travaux de réseau et la pose de l'enrobé au printemps lorsque les conditions climatiques le permettront.

## FLEURISSEMENT

Suite à la réunion de fleurissement qui s'est tenue en mairie le 13 octobre, les dispositions suivantes ont été prises :

- Aménagement fleurissement des abords de l'Eglise de PLEUBIAN,
- Fleurissement plus important des cimetières de PLEUBIAN et de l'ARMOR,
- Installation de suspensions au niveau de l'éclairage public sur le bourg de PLEUBIAN.

Pour cette année les prix des maisons fleuries ont été décernées à :

- Madame Lydie JEZEQUEL - 8, Rue Jean Moulin
- Monsieur Noël BEAUVARGER - 6, Kerdallec
- Madame Yvette LINTANF - 28, Rue de Pleumeur

## POMPIERS

### Bilan Pompiers

Pour cette saison, les sorties ont été les suivantes :

| OBJET                   | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE |
|-------------------------|------|---------|------|-----------|
| 6 Dégagements d'urgence | 6    | 8       | 11   | 9         |
| - Feu                   | 1    | 2       | 5    | 5         |
| - Départs en mer        | 2    | 2       | 7    | 1         |
| - Divers                | 2    | 2       | 0    | 1         |



## EMPLOI

Nous vous avons fait part de notre préoccupation relative à la recherche d'emploi. La Commission créée à cet effet poursuit ses travaux.

Nous avons obtenu des précisions concernant le nombre de demandeurs d'emploi dans la Commune : 185 personnes sont inscrites à l'A.N.P.E. dans les diverses catégories (recherche d'un contrat à durée indéterminée à temps plein ou partiel, temporaire ou ayant exercé un emploi au cours du mois précédent de plus de 78 heures). Au 10 septembre courant.

### Répartition par qualification :

|                              |    |                        |   |
|------------------------------|----|------------------------|---|
| Non précisé                  | 3  | Technicien/dessinateur | 8 |
| Manoeuvre                    | 8  | Agent de maîtrise      | 7 |
| Ouvrier Spécialisé           | 17 | Cadre                  | 4 |
| Ouvrier Spécialisé OP 1/OP 2 | 30 |                        |   |
| Ouvrier Spécialisé OP3/OHQ   | 11 |                        |   |
| Employé non qualifié         | 42 |                        |   |
| Employé qualifié             | 55 |                        |   |

### Répartition par diplôme :

|   |    |   |  |
|---|----|---|--|
| Non précisé                                 | 4  |   |  |
| Doctorat                                    | 1  |   |  |
| DES   | 3  |   |  |
| Maîtrise                                    | 1  |   |  |
| FPA niveau 2                                | 1  |   |  |
| DUT/BTS/BTSA/BTH                            | 11 | (dont 9 BTS, 2 IUT)                                     |  |
| DEUG  | 1  |   |  |
| Brevet d'enseignement industriel (avant 59) | 1  |   |  |
| BAC   | 25 | (dont 8 bac G, 2 bac F, 1 bac D,<br>1 bac C, 4 bac pro) |  |
| Brevet professionnel ou de maîtrise         | 4  |   |  |
| Autre niveau V (bac)                        | 2  |   |  |
| CAP-BEP                                     | 73 | (28 BEP, 44 CAP, 1 CFPA)                                |  |
| BEPC-Snd/1ère achevée                       | 17 |   |  |
| Autre niveau 5 (BEPC)                       | 2  |   |  |
| Primaire à 4ème achevée                     | 9  |   |  |
| Certificat de formation générale - CEP      | 20 |   |  |
| Aucune formation scolaire                   | 10 |   |  |

Nous recherchons la répartition par tranche d'âge et tout particulièrement des précisions concernant les moins de 25 ans et ceux qui au-delà jusqu'à 30 ans n'ont exercé aucune activité.

Nous examinerons attentivement les cas qui pourraient relever de la prochaine *Loi AUBRY*, de même que tous ceux qui relèveraient de nouvelles autres conditions légales dont l'éventualité paraît probable compte tenu de la politique de réduction horaire du Travail.



## SPORT - ASSOCIATIONS - JEUNESSE

### 1. - SPORT

La saison 97/98 a débuté, nous souhaitons que chacune des équipes en compétition obtient de bons résultats, à noter que « les volants de la presqu'île » (badminton) s'engagent pour la première année en championnat (40 adhérents).

#### BILAN DES RESERVATIONS DU TENNIS (Salle et extérieur de juin à septembre) :

##### Heures payantes :

- Court extérieur..... 77 H
- Salle omnisport..... 5 H

##### Matériel sportif :

Lors de la mise en place du planning de la salle omnisports, les associations sportives se sont mises d'accord pour la mise à disposition de leur matériel aux écoles publiques et privée de PLEUBIAN.

Une demande d'achat de matériel supplémentaire a été effectuée :

- un plint
- un tremplin
- un filet de tennis
- deux tables de tennis de table

### 2- ASSOCIATIONS

La saison estivale 97 a été une nouvelle fois un succès, grâce aux efforts que vous faites par vos différentes activités. Tout cela permet de dynamiser la commune durant l'été.

Cette année quelques nouvelles manifestations ont été mises en place telle que l'épreuve sportive (VTT - course à pied) et la « journée des peintres » à l'Armor, celles-ci ont permis de varier les fêtes traditionnelles des années précédentes.

A noter que le développement des fêtes bretonnes sur le bourg connaissent un succès de plus en plus important.

#### SONORISATION

La municipalité ayant équipé le bourg de PLEUBIAN d'une sonorisation, celle-ci a permis d'avoir un marché animé et agréable durant l'été.

Ce matériel a également permis aux commerçants qui le souhaitent de diffuser de la publicité, et aux associations de faire leur propagande de festivités.



## CENTRE AERE 1997

Malgré tous nos efforts et l'augmentation des tarifs en 1997 pour les enfants extérieurs à la commune, le déficit de fonctionnement s'est à nouveau creusé, pour atteindre 46 000 F (26 000 F en 1996).

Pour l'année 1998, nous envisageons de revoir en profondeur l'organisation, en recentrant notamment les activités sur la commune.

## SEJOUR DES ENFANTS DE PLEUBIAN EN CLASSE DE NEIGE

### Un grand projet !

Réunir tous les deux ans, tous les enfants de notre commune (CM 1 - CM 2), des écoles publiques et privée, en même temps, sur un même site et en classe de neige.

Jean-Louis AMBERT, adjoint, a travaillé sur ce projet en collaboration avec les responsables des écoles (directeurs et associations), nous avons reçu le Maire d'EPINAY, durant l'été 1996, lors d'une visite et retenu l'éventualité d'utiliser les locaux de la ville d'EPINAY à la montagne.

La municipalité sensibilisée à ce voyage, avait pour ambition d'y participer financièrement. Les accords étaient pris, les directeurs des trois écoles intéressés, les associations de parents d'élèves favorables.

Malgré le coût relativement important, nous avons bon espoir de réaliser ce « voyage-découverte ». N'oublions pas que très peu d'enfants de notre commune, n'ont pas l'occasion de se déplacer à la montagne.

Nos espoirs ont malheureusement été déçus le vendredi 10 octobre, à l'école de l'Armor, nous n'avions pas l'accord de l'Inspection Académique pour effectuer ce voyage ; le motif donné étant : un trop court délai pour préparer ce voyage au niveau pédagogique.

### Déception !!!

Ce projet de réunir tous nos enfants de CM 1 - CM 2 de toutes nos écoles à la montagne et la même période, tous les deux ans sur un site unique ne pouvait se réaliser.

Nous gardons cependant le contact avec la ville d'EPINAY, et espérons réaliser ce projet lors de l'hiver 1999, tous ensemble réunis afin de permettre à nos enfants, avant leur rentrée en 6ème, de connaître les joies et les plaisirs de la montagne.



# INFORMATIONS POUR LES JEUNES GENS DESIRANT EFFECTUER UNE CARRIERE MILITAIRE

## 1. MARINE NATIONALE

- a) Officier de Marine : Recrutement sur concours - niveau Math Spé
  - b) Ecole de Maistrance : Sélection sur tests et dossier - niveau BAC - BTS
  - c) Engagement direct : (Engagement initial de longue durée 8 ou 4 ans)
  - d) \*Pilote de l'Aéronautique : (Filière EOPAN)  
Sélection sur tests et dossier  
Niveau BAC - BAC + 2  
Age : de 17 à moins de 23 ans  
de 17 à moins de 24 ans pour les « BAC + 2 »
- C) Post BEP Mécanique Electronique      Sélection sur tests et dossier par commission Marine -  
Education Nationale - Niveau BEP Compatible  
Age : + de 17 ans à l'issue du BEP

\* Filière conduisant à une carrière d'officier de réserve en situation d'activité (ORSA)

Pour tous renseignements contacter le Bureau d'Informations sur les carrières de la Marine  
Centre Charner - Boulevard Charner - B.P. 44 - 22022 - SAINT BRIEUC CEDEX

## 2. ARMEE DE TERRE

### OFFICIERS :

- a) Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr :  
Niveau : BAC + 2 et +
- b) Ecole militaire du Corps Technique et Administratif :  
Niveau : DEUG ou diplôme équivalent  
Age : moins de 30 ans.

### SOUS-OFFICIERS :

- 1) \* ENSOA à SAINT-MAIXENT  
Niveau : BAC Minimum - Age : 18 ans
- 2) ENTSOA à ISSOIRE (Ecole technique)  
Niveau : BEP Electronique ou électrotechnique - Age : de 16 ans à moins de 19 ans

\* Ecole Nationale des Sous-Officiers de l'Armée

## ENGAGEMENT VOLONTAIRE

Recrutement sur tests et dossier  
Niveau - BE (Brevet des Ecoles)  
Age : de 17 ans 1/2 à moins de 25 ans

*Que ce soit pour la Marine Nationale ou l'Armée de Terre, il faut être de nationalité FRANCAISE.*

Les renseignements pour l'Armée de l'Air et Gendarmerie paraîtront dans le prochain bulletin.

Pour les renseignements complémentaires, s'adresser à :

Centre de Documentation de l'Armée de Terre - Centre Charner -  
Boulevard Charner - 22022 SAINT BRIEUC CEDEX



## INFOS DIVERSES

### REPAS DES ANCIENS

Le repas des anciens aura lieu le dimanche 16 novembre à 12 H, au :

*Restaurant PERRON à PLEUBIAN, pour le bourg, et à  
La Colonie d'Épinay-sur-Seine (repas servi par le Restaurant de Kermagen, pour l'Armor).*

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent prévenir la mairie, des membres du conseil municipal se proposent de les conduire au restaurant de leur choix.

### COLIS DE NOËL DES ANCIENS

Nous avons ajouté cette année au colis habituel une bouteille de Porto.

### TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à une réclamation (début 1997) de la mairie sur la vétusté des transports scolaires desservant notre commune, auprès du Conseil Général des Côtes d'Armor, le Président Monsieur Claudy LE BRETON nous fait savoir que « tous les véhicules ont été acceptés au service des Mines et présentent un confort nettement amélioré par rapport à la situation antérieure ».

### GOELO EMPLOI SERVICE

La permanence de « Goëlo Emploi Service » se tient dans l'immeuble du centre médico-social de la mairie, les 2ème et 4ème samedi de chaque mois de 9 H à 12 H.

Les demandeurs d'emploi de la région sont invités à venir s'inscrire. Les employeurs éventuels, particuliers, entreprises, seront également reçus à la permanence.

Les permanences téléphoniques sont assurées chaque jour de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30 du lundi au vendredi au 02.96.20.42.87.

### CONCOURS PHOTO « TOURISTIQUE TREGOR-GOELO »

Félicitations à Mlle Valérie LE PICARD et à Mme Christiane LE MINOUX de PLEUBIAN qui ont vu leur cliché photo sélectionné (50 au total) pour l'exposition de TREGUIER du 27 septembre au 26 octobre 1997.

### QUALITE DE L'EAU

Nitrate : 36 mg, analyse du 24 septembre 1997